

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DIVISIONS DÉPARTEMENTALES (VAR)

PRÉAMBULE

Le présent règlement est mis en vigueur dans le département du Var pour tout ce qui concerne l'organisation et le déroulement du championnat départemental messieurs par équipes.

DISPOSITIONS COMMUNES

ENGAGEMENT :

Le droit d'engagement ainsi que les pénalités sont fixés par le comité directeur départemental.

DÉCISIONS ET APPELS :

Tout non-respect des règlements sportifs peut entraîner une décision sportive et (ou) une pénalité financière appliquée par la commission sportive départementale.

Toute décision sportive ou pénalité financière est susceptible d'appel dans les quinze jours suivant la diffusion de la décision, auprès du comité directeur départemental.

FORMULE :

Toutes les équipes retenues pour disputer l'épreuve par équipes messieurs sont réparties en 5 divisions :

- La division **Pré-régionale** comprend 2 poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- La division **Départementale 1** comprend 3 poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- La division **Départementale 2** comprend 3 poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- La division **Départementale 3** comprend le reste des équipes engagées.

Il ne peut pas y avoir plus de 2 équipes d'une même association dans une même poule (sauf dernière division départementale).

Les équipes sont composées de 4 joueurs en un groupe unique ; un joueur ne peut participer qu'à un seul double ; les équipes doivent être complètes. Seules les balles en plastique sont autorisées. La rencontre se dispute sur deux tables, l'arbitrage partagé est obligatoire.

Toutes les parties se jouent (18 parties au total).

Partie gagnée = 2 points ; Partie perdue = 1 point ; Partie non jouée = 0 point

Une pénalité financière est appliquée pour les joueurs absents ou qui abandonnent.

Un forfait (ou une défaite par pénalité) est comptabilisé 0 point et 24/0.

L'équipe qui reçoit choisit la lettre pour l'établissement de la feuille de rencontre (A ou X).

L'horaire officiel est le dimanche à 15h00.

La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Les calendriers sont diffusés avant le début de chaque phase.

Toute modification d'horaire ou de date doit être demandée et transmise au comité départemental 15 jours avant. La commission sportive est seule compétente pour accorder ou non la dérogation.

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge arbitre.

Il doit être fait appel à un juge arbitre officiel présent dans la salle ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

PARTICIPATION :

Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur étranger.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur muté lors de la phase 1.

Une équipe ne peut comporter que deux joueurs mutés (avant le 1^{er} juillet) lors de la phase 2.

Les féminines sont autorisées à participer.

Sauf dérogation, les poussins ne sont pas autorisés à participer.

Les joueurs qui ne sont pas licenciés ne sont pas autorisés à participer.

Les joueurs qui ne sont pas en règle avec la certification médicale ne doivent pas être autorisés à participer.

Seules les licences traditionnelles sont autorisées ; si un joueur participe avec une licence promo, celle-ci sera automatiquement transformée en licence traditionnelle.

En Pré régionale, au moins 3 joueurs doivent avoir 650 points minimum sur licence.

En Départementale 1, au moins 3 joueurs doivent avoir 600 points minimum sur licence.

COMPOSITION:

Les équipes disputent les sept rencontres de poules de la phase. Le décompte des points et le classement des équipes dans la poule sont effectués avec les règles fédérales communes.

A l'issue de ces rencontres, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule accèdent à la division supérieure (sauf pour la D1 où il y a seulement 4 montées dans la division supérieure).

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} descendent dans la division inférieure.

Pour la phase suivante, les poules d'une division sont constituées avec les équipes :

Qui descendent de l'échelon supérieur

Qui montent de l'échelon inférieur

Puis en fonction du nombre de places et par ordre :

Les équipes ayant terminées 3^{ème} de l'échelon

Les équipes ayant terminées 4^{ème} de l'échelon

Les équipes ayant terminées 5^{ème} de l'échelon

Les équipes ayant terminées 6^{ème} de l'échelon

Les équipes ayant terminées 2^{ème} de l'échelon inférieur

L'équipe ayant terminée meilleur 3^{ème} de l'échelon inférieur

L'équipe ayant terminée meilleur 7^{ème} de l'échelon

L'équipe ayant terminée deuxième 3^{ème} de l'échelon inférieur

L'équipe ayant terminée deuxième 7^{ème} de l'échelon et ainsi de suite

Pour la Pré Régionale, on inverse (d'abord 7^{ème}, puis 3^{ème} et ainsi de suite).

JOURNÉE DES TITRES

A l'issue de la deuxième phase, une journée des titres est organisée avec au moins les premiers de chaque poule. La règle sur les brûlages est appliquée ; la présence des équipes convoquées est obligatoire.

Les vainqueurs de chaque division sont champions départementaux.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS :

La feuille de rencontre (jaune) doit être adressée au plus tard le lundi qui suit au :
Comité du Var de Tennis de Table, BP 10280, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX.

Saisie du résultat (au plus tard le dimanche à 23h) et de la feuille de rencontre (même si vous êtes exempt) sur le site internet SPID : (par le club qui reçoit) **au plus tard le lundi 12h.**

Sous peine de pénalité.

- 1 Aller dans espace mon club.
- 2 Saisir votre identifiant et votre mot de passe.
- 3 Cliquer sur la rubrique championnat par équipe puis championnat départemental.
- 4 Sélectionner la division qui vous concerne puis cliquer sur résultat.
- 5 Rentrer la feuille de rencontre, et valider.

BRULAGES :

Règles générales du brûlage :

Au début de la saison sportive, chaque équipe d'une association se voit attribuer un numéro pour toute la constitution des poules. (Exemple : équipe 1, équipe 2, équipe 3).

Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'un même tour de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne pourra plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : Un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Lors de la deuxième journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la première journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

A l'issue de la première phase, le brûlage est remis à zéro.

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association saisit une feuille de rencontre. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait (autre que la première journée d'une phase), les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

Exemple d'application des règles du brûlage général :

Une association possède 5 équipes. La simulation transcrite dans le tableau suivant montre l'évolution de la qualification du joueur X au fur et à mesure de sa participation au championnat.

JOUEUR X	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4	EQUIPE 5	OBSERVATIONS
TOUR 1		X				
TOUR 2					X	après ce tour qualifié 5
TOUR 3			X	///	///	après ce tour qualifié 3
TOUR 4		X	///	///	///	après ce tour qualifié 2
TOUR 5	X	///	///	///	///	après ce tour qualifié 2
TOUR 6	X	///	///	///	///	après ce tour qualifié 1
TOUR 7	X	///	///	///	///	après ce tour qualifié 1

X équipe dans laquelle évolue le joueur X à chaque tour

/// équipe dans laquelle ne peut plus évoluer le joueur X

NB : Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il est fait application du règlement fédéral.